



Nom commercial auto entrepreneur

Par **Benjamin**, le **01/07/2010** à **19:42**

Bonjour,

Avec un ami nous nous lançons tous les deux en auto-entrepreneur dans le domaine de la communication pour pouvoir tranquillement tester le marché avant de monter une vraie société.

Nous avons actuellement un nom commercial pas encore déposé imaginons que ce nom est "agencycom".

As-t'ont le droit d'avoir des cartes de visites, des signatures mails et surtout de faire des factures avec tous les deux le même logo et nom "agencycom" sachant que de toute façon les vrais mentions sur la facture sont nos noms adresses et SIRET respectifs.

Ou alors si ce n'est pas permis est-ce qu'un simple changement de nom en "agencicom" pour l'un d'entre nous pourrait suffire ?

Merci pour votre éclaircissement.

Cordialement.

Par **fabienne034**, le **02/07/2010** à **09:01**

Non bien sûr,

créez à deux une sep qui porte le nom commercial, c'est gratuit et non immatriculé

pour tout savoir sur la SEP

<http://www.fbls.net/SEP.htm>

deux auto entrepreneurs peuvent créer une SEP

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur

<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **Benjamin**, le **02/07/2010** à **09:16**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide,

Une dernière question : en cas de création d'une SEP garde t'ont notre statut d'auto-entrepreneur et les aides qui vont avec ?

Merci